



Dossier de presse

Synthèse de la stratégie pour le patrimoine arboré et forestier lausannois

La Municipalité désire prendre en compte à leur juste valeur les arbres et la forêt dans le développement urbain. Alliés indispensables de la qualité de vie en ville, leur rôle et leur place doivent sortir renforcés grâce à la « Stratégie municipale pour le patrimoine arboré et forestier lausannois ». Construite autour de quatre axes stratégiques, elle fixe des objectifs et un cadre à la gestion du patrimoine arboré et forestier de la Ville de Lausanne. Le temps est l'allié de l'arbre. La préservation des arbres est essentielle dans le développement de la Ville. Elle assure une meilleure prise en compte des arbres dans le développement de la Ville par une gestion optimale et par de nouvelles règles en leur faveur.

Développer des outils administratifs, réglementaires et un cadre juridique :

La protection des arbres passe par des lois et des règlements. La Municipalité dispose d'une grande latitude pour fonder une politique de protection des milieux forestiers et de l'arbre. Le plan de gestion de ses forêts constitue l'un des outils de la politique communale. La révision en cours du Plan général d'affectation (PGA) prend en compte la place de l'arbre dans le développement de la Ville. A l'heure de la densification urbaine, il est urgent de considérer l'arbre non pas comme un obstacle mais bien comme un allié afin de préserver la qualité de vie en ville. La Municipalité entend aussi préciser ses exigences en matière de conservation, d'abattage, d'entretien et de plantation d'arbres sur son territoire. Le sol permettant de faire pousser des arbres se raréfie en milieu urbain. La préservation de cette ressource fait partie des objectifs de la stratégie et elle passe par un inventaire permettant de procéder à un état des lieux.

Garantir et renforcer les qualités de l'arbre et de la forêt :

Ce point propose des mesures concrètes en faveur de l'environnement et porte sur la place faite aux arbres dans les projets paysagers et urbanistiques. Elle fait état des mesures prises dans le cadre de leur entretien pour assurer leur épanouissement. Il s'agit de planter des arbres, de les laisser se développer et de veiller à leur conservation. L'arborisation constitue un instrument indispensable face au changement climatique et aux îlots de chaleur que représentent les villes. Si les arbres se mettent ainsi au service de la ville, la ville doit elle aussi se mettre au service des arbres pour leur offrir des conditions propices à leur développement. D'ailleurs, le nombre d'arbres en ville ne constitue pas un indicateur fiable de la qualité du patrimoine arboré. La mesure de la canopée permettra de qualifier et quantifier le développement de l'arborisation lausannoise, à l'instar de ce que font d'autres villes. La prise en compte du changement climatique dans le choix des essences, la collaboration avec des acteurs locaux pour ce qui est de leur provenance constituent d'autres éléments de la stratégie.

Valoriser les produits issus des forêts :

La Ville souhaite mettre en valeur le bois issu des forêts lausannoises et régionales pour promouvoir son capital énergétique et son utilisation locale lors des chantiers en cours ou futurs. La rénovation des écuries du Chalet à Gobet, la construction du bâtiment participatif du terrain d'aventure de Malley ou encore le projet de bâtiment scolaire de Béthusy constituent d'excellents exemples de valorisation du bois local dans le cadre de projets lausannois. Le canton de Vaud est la « Silicon Valley » du bois. Avec ses hautes écoles, une scierie compétitive, des usines de charpente modernes, des compétences ingénierales, des techniques à la pointe et une production annuelle de 400'000 m³ de bois, il réunit toutes les conditions pour utiliser le bois dans la construction. La transformation et l'utilisation locale du bois lausannois par les circuits courts est donc de mise.

Accentuer la participation, l'éducation et la communication :

La sensibilisation, l'information et l'intégration du public et des acteurs de la Ville pour ce qui touche à l'arbre et à la forêt est essentiel. A titre d'exemple, la Ville entend réserver des espaces destinés à accueillir les 100 arbres urbains du siècle à venir : un arbre par an, durant 100 ans. Cette action symbolique constituera le porte-drapeau de la volonté municipale d'arboriser la Ville. Ces arbres recevront d'emblée le statut d'arbres majeurs et feront l'objet d'une protection accrue. Un guichet cartographique permettant au public d'identifier les arbres publics et les arbres remarquables sera mis en place. Par ailleurs, de nombreux acteurs mènent des actions décisives pour l'arbre et la forêt. Il s'agit donc d'inciter les propriétaires, les régies immobilières, les architectes et les constructeurs, les paysagistes, les forestiers et chaque acteur lié de près ou de loin à l'arbre et à la forêt à adopter des pratiques respectueuses.

Pour chacun de ces axes, des mesures spécifiques sont prévues et répertoriées dans la « Stratégie municipale pour le patrimoine arboré et forestier lausannois ». Les arbres et la forêt constituent un enjeu majeur du développement urbain et de l'adaptation aux changements climatiques. Les valeurs environnementale, paysagère, patrimoniale et sociale des arbres en font l'un des « gardiens de la qualité de vie urbaine ».